

Date d’Affichage : le 06/02/2018

<p>Commission Juridique RECTIFICATIF réunion du 31/01/2018</p>

Journée du 15 au 21/01/2018 :

FEM U16à8 – 56209.1 BOULOGNE USCO/MONTREUIL. La Commission s’ayant manifestement trompée, annulation de la décision concernant ce match. MONTREUIL jouait en U16 ARTOIS.

La présente décision est susceptible d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Claude FOURNIER